

FINANCER SES PROJETS ASSOCIATIFS



DEMANDER DES SUBVENTIONS FSDIE

Le Fonds de Solidarité et de Développement aux Initiatives Etudiantes (FSDIE) est constitué par une partie des frais d'inscriptions versés par les étudiants chaque année. La commission permet de le répartir pour financer les projets associatifs. Elle est exclusivement réservée à la présentation des projets et au vote des subventions.



LES AUTRES FINANCEMENTS

Vous pouvez multiplier les demandes de financements auprès de nombreux organismes publics ou privés.